

En images



MICHEL PERRET

La première édition du concours international de la rose nouvelle de Nyon a dévoilé ses résultats jeudi. Sur 88 variétés inédites présentées, neuf médailles d'or ont été décernées. Ce concours est une première au niveau mondial, car il est le seul à interdire tout traitement chimique ou biologique des rosiers. Les rosiers ont été observés sept fois entre mai 2019 et juin 2020 par un jury de spécialistes. Samedi dernier, un deuxième jury international de 22 personnes a noté les plantes présentées. Les parterres, qui se trouvent près des locaux du service des espaces verts et forêts de Nyon, à Bois-Bougy, seront ouverts aux visiteurs les vendredi 31 juillet et 28 août de 16 à 19h, et les samedi 1er août et 29 août de 10 à 13h. **LOS**

Grande photo: les jurés au travail
Petites photos: une poignée de lauréates.

MARCHISSY

Le syndic Luc Mouthon arrêtera après 11 ans

Pour que les vocations puissent mûrir pendant l'été, les membres de la Municipalité de Marchissy ont décidé d'annoncer assez tôt leurs intentions pour les prochaines élections générales de 2021. C'est ainsi que le syndic Luc Mouthon a révélé qu'il ne briguera pas de nouveau mandat. «Cela fera onze ans», a-t-il précisé devant le Conseil général, mardi soir. Trois autres municipaux ont, au contraire, fait part de leur volonté de se mettre à disposition de la population pour une législature de plus: Jean-Claude Bays, vice-syndic, Jean-Emile Humbert et Jean-Jacques Nicolet seront donc en lice. Dernière arrivée dans le collège municipal, Valérie Issumo a été plus évasive. Celle qui a été élue il y a à peine plus d'une année lors d'une complémentaire a même laissé entendre que c'était plutôt non, sans toutefois être affirmative.

Durant la même séance, le Conseil a accepté facilement la reconduction de la participation au Disren (dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) ainsi que les comptes 2019. Ces derniers se soldent par un excédent de revenus de 55 000 francs sur un total d'environ 2,5 millions. Le budget prévoyait un léger déficit de 74 000 francs. **MJOT**



TOLOCHENAZ

LA CAVE DE LA CÔTE SE MET AU MARCHÉ

A Tolochenaz, spiruline, mozzarella, miel, fraises, viande ou encore pain vont côtoyer les bouteilles de vin. La Cave de La Côte, élue cave suisse de l'année 2019, s'associe à des artisans de la région pour proposer un marché local, avec une majorité de produits bio. A côté des cuves extérieures colorées, visibles depuis l'auto-route, on retrouvera également des food-trucks et un bar mobile. Ce nouveau rendez-vous aura lieu cet été, chaque dernier samedi du mois. A l'issue de ces trois dates et selon le succès rencontré, l'événement sera renouvelé ou modifié. **LC**

INFOS PRATIQUES

Cave de La Côte, marché local, les derniers samedis du mois (27 juin, 25 juillet, 29 août) de 9 à 15h. Ch. du Saux 5 à Tolochenaz.

impresum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: Ets Ed. Cherix SA, rte de St-Cergue 293, 1260 Nyon 1
www.lacote.ch - info@lacote.ch
Tél. 022 994 4111

Président du Conseil d'administration: Stéphane Estival
Editeur: Stéphane Estival

Rédacteur en chef: Michel Jotterand

Directeur commercial: Quentin Riva

LA QUESTION

Face aux incivilités, que va faire Nyon?

PAR MARIE-CHRISTINE.FERT@LACOTE.CH



Dans le cadre des mesures envisagées, le respect de l'environnement ne sera pas oublié. CÉDRIC SANDOZ

POLICE «Il y a une forme d'agressivité que l'on n'avait jamais vue jusqu'à présent!» La phrase est signée Roxane Faraut Linares. Depuis le déconfinement, précise la municipale chargée de Police Nyon Région, les policiers interviennent sur des bagarres dont l'ampleur les surprend. Il y a deux semaines, une vingtaine d'entre eux a été mobilisée le même soir à Nyon pour mettre un terme à différents conflits, et porter secours à des personnes en situation de coma éthylique dont l'état a nécessité une hospitalisation. Pour l'élue, les semaines de confinement et l'interdiction des manifestations ont engendré des frustrations. «Se pose aussi la question du rôle des parents quand on voit des ados de 14 ans très

alcoolisés dans les rues la nuit», ajoute-t-elle. Dès lors, que faire? Cet été, Police Nyon Région (PNR) et les services sociaux de la ville vont renforcer les mesures de prévention habituellement mises en place en direction des jeunes. Le week-end, outre une présence policière plus visible, des travailleurs sociaux et des «pairs», des jeunes volontaires, seront davantage présents. Ils devront sensibiliser les noctambules sur les problèmes d'incivilités, dialoguer pour prévenir les risques de débordements.

Des capitaines de nuit

Les «pairs» collaboreront avec PNR pour identifier au sein des groupes de fêtards des «capitaines de la nuit», à savoir des personnes qui de-

ront modérer les éventuels excès de leurs camarades. Des bouteilles d'eau et des barres de céréales seront également distribuées aux jeunes trop alcoolisés pour éviter qu'ils ne sombrent dans un coma éthylique. Un travail de sensibilisation sur les conséquences du littering sera également entrepris. A noter qu'à partir de septembre, des «chuteurs» sillonneront la ville les soirs de fête pour inciter les noctambules à faire moins de bruit. Ces citoyens volontaires auraient dû intervenir plus vite, mais leur formation a dû être décalée en raison du coronavirus.

Vous avez une question sur la région? On vous répond!
Ecrivez à question@lacote.ch

CONTOURNEMENT D'AUBONNE

Lavigny ne veut pas de pont enjambant le vallon

Le Conseil communal de Lavigny quasi in corpore - seul un membre n'a pas signé - a déposé un postulat s'opposant à la variante «pont» imaginée dans le cadre du contournement routier d'Aubonne. «J'attends des autorités exécutives qu'elles envoient un signal fort et officiel à la commune d'Aubonne, tel que demandé par le texte, afin que les choses soient clairement dites et que cela ne laisse aucune opportunité de voir le projet se réaliser», a soutenu le conseiller communal Laurent Zurflüh, mercredi soir. Une demande reçue cinq sur cinq par la Municipalité. «Nous allons faire le nécessaire ces prochains jours et signifier la position du Conseil communal ainsi que celle de l'exécutif contre cette variante», a rassuré le syndic Bernard Rochat.

Le texte du postulat, intitulé «Aubonne, une variante de contournement sans consentement», relève notamment que le projet de pont, plébiscité par l'exécutif aubonnois, se situe pour un tiers sur le territoire de Lavigny «contre l'avis de notre Municipalité». «Il n'appartient pas à la commune de Lavigny de régler les problèmes de trafic de celle d'Aubonne», estiment les signataires qui signalent que, par contrecoup, avec cette variante, l'augmentation pour le village serait de 1500 véhicules par jour. Sans compter les nuisances générées pour les habitants de Lavigny, l'absence de réflexion sur les défis de la mobilité du futur, ainsi que la détérioration du paysage, l'ouvrage se situant sur des zones naturelles protégées. **JOL**